

Intervention canadienne pour renforcer l'Organisation des Nations unies

M. Allan MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures a proposé le 28 septembre, devant l'assemblée générale de l'ONU, une série de mesures concrètes pour renforcer l'autorité du Conseil de sécurité.

Jugeant que le conseil s'était montré inefficace en ne condamnant pas la destruction du *Boeing* sud-coréen, le ministre canadien a proposé : primo, que le secrétaire général utilise davantage les pouvoirs qui lui sont confiés par la charte pour attirer l'attention du conseil sur les situations de crises réelles ou potentielles ; secundo, que le conseil se réunisse de façon informelle afin de prévenir des crises éventuelles ; tertio, que le secrétaire général soit doté « de ressources humaines et matérielles additionnelles » afin de pouvoir utiliser plus efficacement ses « bons offices » et faciliter ainsi le règlement des différends.

« Le secrétaire général, M. Javier Perez de Cuellar, a, selon M. MacEachen, assumé ses responsabilités de façon exemplaire. Nous devons également, en tant que gouvernements membres, assumer nos responsabilités ».

Indépendance de la Namibie

Le ministre canadien a insisté également

pour une mise en œuvre rapide et inconditionnelle du plan de l'ONU en faveur de l'indépendance de la Namibie.

« De nouveaux retards ne peuvent être justifiés, a dit M. MacEachen. Le retrait des troupes cubaines en Angola, condition préalable posée par l'Afrique du Sud pour la mise en application de la résolution 435, ne peut servir à légitimer l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud. La Namibie doit accéder à l'indépendance, quelle que soit l'issue de la situation en Angola. »

Il a cité comme première étape l'arrêt des incursions et de l'intervention sud-africaines en Angola. En deuxième lieu, a dit le ministre canadien, « le président de l'Angola a réaffirmé que son pays ne désirait nullement compter sur des troupes étrangères, ni les autoriser à rester là-bas une fois que l'Angola ne sera plus menacé. Il est donc urgent d'adopter des mesures en vue de renforcer la confiance et de diminuer les tensions entre les parties directement concernées ».

M. MacEachen a préconisé une aide internationale à la Namibie devenue indépendante, et promis la contribution du Canada (membre du « Groupe de contact » des cinq pays occidentaux sur la Namibie) à la réalisation de cet objectif.



S'adressant à l'Assemblée générale des Nations unies, M. Allan MacEachen a dénoncé l'inefficacité du Conseil de sécurité de l'ONU dans l'affaire du Boeing sud-coréen et a proposé une série de mesures concrètes pour renforcer l'autorité de l'organisme. M. MacEachen a insisté également sur une mise en œuvre rapide et inconditionnelle du plan de l'ONU pour l'indépendance de la Namibie.

Amérique centrale

Par ailleurs, le ministre a rappelé que le Canada avait participé à l'organisation de quinze forces de maintien de la paix et équipes d'observation de l'ONU qui ne peuvent rester indéfiniment sur place et être indéfiniment financées. « L'instauration de la paix, a-t-il dit, doit être considérée comme le pendant du maintien de la paix ».

Il a donné son appui aux efforts du groupe de Contadora (Colombie, Mexique, Panama et Venezuela) pour trouver les solutions aux problèmes de l'Amérique centrale, précisant que le Canada serait prêt à appuyer des propositions concrètes de sa part « pour mettre un terme au processus de militarisation, vérifier et superviser le retrait progressif du personnel militaire étranger de la région ».

M. MacEachen a ajouté que « si les cinq pays d'Amérique centrale pouvaient s'entendre sur une approche commune de la planification économique et sociale, le Canada serait disposé à augmenter sa contribution aux projets d'infrastructure régionale nécessaires ». Toutefois, a-t-il déclaré, l'aide du Canada ne sera accordée qu'« une fois qu'ils auront décidé ensemble de rejeter toute présence militaire étrangère ».

Une première lunetterie au Québec

Depuis la mi-juin, la première lunetterie québécoise, la Lunetterie Grégoire Inc., a ouvert ses portes à Sherbrooke et fabriquera neuf modèles inédits de montures de lunettes d'ici deux ans.

Opticien depuis dix ans, le promoteur de ce projet, M. Jules Grégoire espère ainsi améliorer la qualité des montures de lunettes et surtout fournir à ses confrères un service de distribution de meilleure qualité. Au moins 1,3 million de lunettes sont vendues chaque année par des spécialistes de la vue au Québec : aucune n'était fabriquée ici. M. Grégoire vise à obtenir 5 p. 100 du marché québécois d'ici trois ans, soit vendre 75 000 paires de lunettes par an.

S'il destine ses lunettes d'abord à la clientèle québécoise, M. Grégoire n'estime pas moins que l'entreprise sera rentable grâce, notamment à l'utilisation d'une machinerie très polyvalente et grâce à son statut unique de manufacturier-distributeur (qui limitera les frais d'inventaire). Il estime que ses montures de lunettes seront vendues, en moyenne, dix dollars de moins au détail que leurs concurrentes importées.